

Passage à niveau n°12 et n°13.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la suppression du Passage à niveau
n°12. de l'avenue, Point km 5.993 catégorie II. Il demande à la SNCF d'envisager également
la suppression du P.N. n°13. P^e km 6,588. En contrepartie, et pour permettre d'accéder
aux terrains privés ainsi de moyens d'accès, il lui demande de bien vouloir rendre à
sa charge, l'impermeabilisation d'un chemin de terre existant partant de la gare et joignant
ce P.N.